



L'esprit coopératif,
ça change l'immobilier.

HONORAIRES (à la charge du vendeur - TVA 20 % incluse)

Calculés sur le montant de la transaction réalisée. Tarifs en vigueur depuis le 06.01.2025

TRANSACTION IMMOBILIERE	
Au-delà de 250 000 €	5,00% TTC
Prix de vente compris entre 200 000 et 249 999 €	5,50% TTC
Prix de vente compris entre 150 000 et 199 999 €	6,00% TTC
Prix de vente compris entre 100 000 et 149 999 €	7,00% TTC
Prix de vente compris entre 65 000 et 99 999 €	8,00% TTC
Prix de vente compris entre 50 000 et 64 999 €	5 000€ TTC
Prix de vente compris entre 40 000 et 49 999 €	4 000€ TTC
Prix de vente compris entre 30 000 et 39 999 €	3 500€ TTC
Prix de vente compris entre 20 000 et 29 999 €	3 000€ TTC
Prix de vente de 0 à 19 999 €	2 000€ TTC
Avis de valeur (Donations, successions, partages...)	100 € TTC

L'estimation locative ou pour vente vous est offerte.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

GÉRANCE IMMOBILIERE	TRANSACTION LOCATIVE
Honoraires de gérance : de 7 à 9 % TTC du loyer et des charges selon formule choisie	Honoraires d'entremise et de négociation offerts
Assurances Garantie Loyers Impayés, Défense, Recours, Dégradations Immobilières : 2,50 % TTC du loyer et des charges	Honoraires de visite, de constitution de dossier, de rédaction de bail :
Assurance Vacances Locatives : 2,50 % TTC du loyer et des charges	Tarifs applicables selon le décret du 15.09.14 de la Loi ALUR



**L'esprit coopératif,
ça change l'immobilier.**

HONORAIRES DE LOCATION

à la charge du bailleur et du locataire - coût pour chacune des parties TVA 20% inclus

Honoraires d'entremise et de négociations : 50€

Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction de bail, et honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée en fonction de la surface habitable du bien

Surface	Visite/Dossier/Bail	Etat des lieux
< 30 m ²	7,50 €	3,00 €
> 30 m ² à 40 m ²	7,00 €	3,00 €
> 40 m ² à 50 m ²	6,50 €	3,00 €
> 50 m ² à 60 m ²	6,00 €	3,00 €
> 60 m ² à 70 m ²	5,50 €	3,00 €
> 70 m ² à 80 m ²	5,00 €	3,00 €
> 80 m ² à 90 m ²	4,50 €	3,00 €
> 90 m ² à 100 m ²	4,00 €	3,00 €
> 100 m ² à 110 m ²	3,50 €	3,00 €
plus de 110 m ²	3,00 €	3,00 €

Tarifs applicables selon le décret du 15.09.14 de la Loi ALUR

Tarifs en vigueur depuis le 06.01.2025

Prestations	BASE	CONFORT	INTEGRAL	Coût hors forfait
En % TTC des quittancements	7,00%	8,00%	9,00%	
Emission des avis d'échéance	X	X	X	
Révision des loyers	X	X	X	
Prélèvement des locataires	X	X	X	
Gestion des aides au logement	X	X	X	
Emission des quittances	X	X	X	
Relance et recouvrement à l'amiable	X	X	X	
Gestion et régularisation des provisions pour charges	X	X	X	
Païement des charges	X	X	X	
Contrôle du préavis de départ du locataire	X	X	X	
Restitution du dépôt de garantie et des travaux	X	X	X	
Demande d'attestation d'assurance en cours de validité	X	X	X	
Demande des révisions annuelles (cheminée, chaudière, climatiseur, chauffe-eau...)	X	X	X	
Tenue comptable du propriétaire	X	X	X	
Versement mensuel des fonds perçus par virement (calcul des indivisions)	X	X	X	
Rapport de gestion mensuel (par mail), trimestriel (par courrier)	X	X	X	
Déclaration auprès de la perception arrivée et départ locataire		X	X	3 € TTC par courrier
Renouvellement de bail		X	X	10 € TTC par intervention
Gestion des travaux de dépannage et règlement des artisans		X	X	25 € TTC par intervention
Gestion des sinistres : déclaration, représentation à l'expertise, établissement des devis de remise en état, encaissement et vérification des indemnités			X	50 € TTC taux horaire
Recouvrement des créances : de la remise du dossier à l'huissier pour commandement de payer jusqu'à la procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à charge du locataire)			X	50 € TTC taux horaire
Aide à la déclaration des revenus fonciers			X	25 € TTC par an par lot
Gestion des gros travaux			1 devis offert par an	25 € TTC par devis
Gestion courante de la Garantie des Loyers Impayés	2,50%	2,50%	2,50%	des loyers charges comprises
Gestion courante de la vacance locative	2,50%	2,50%	2,50%	des loyers charges comprises

Tarifs applicables selon le décret du 15.09.14 de la Loi ALUR (Tarifs en vigueur depuis le 06.01.25)